



## Commune de Souleuvre en Bocage

Beaulieu - Bures-les-Monts - Campeaux - Carville - Étouvy - La Ferrière-Harang  
La Graverie - Le Bénvy-Bocage - Malloué - Montamy - Mont-Bertrand - Montchauvet  
Le Reculey - Saint-Denis-Maisoncelles - Sainte-Marie-Laumont - Saint-Martin-des-Besaces  
Saint-Martin-Don - Saint-Ouen-des-Besaces - Saint-Pierre-Tarentaine - Le Tourneur

### **ARRETE MUNICIPAL**

#### **Arrêté N°2023/E05**

Le Maire délégué de la Commune de CARVILLE, Commune déléguée de Souleuvre en Bocage,

Vu les articles L.2212-1 et L.2212-2 du Code général des Collectivités territoriales:

Vu la partie législative du code de la Santé Publique et notamment l'article L.3321-1 relatif à la classification des boissons, et l'article L 3334-2, relatif à l'établissement des débits de boissons temporaires à l'occasion de manifestations publiques modifié par l'article 18 de la Loi de Finances pour 2001.

Vu l'arrêté préfectoral du 11 Décembre 1990 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons dans le Calvados, modifié par l'arrêté préfectoral du 9 Février 1993.

Vu l'arrêté portant délégation de signature de Monsieur le Maire Alain DECLOMESNIL à Monsieur le Maire délégué de Carville en date du 30 juin 2020 enregistré sous le N°2020-SEB055,

Vu la demande d'ouverture d'un débit de boissons temporaire présentée par Monsieur Joël ANNE, Président du « Comité des Fêtes de Carville » à l'occasion de la journée « Tripes » qui aura lieu le Dimanche 19 mars 2023 à la salle des fêtes « André Leguédois » à CARVILLE à partir de 9h00.

### **ARRETE**

**Article 1er** - Monsieur Joël ANNE Président du « Comité des Fêtes de Carville » est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 2ème catégorie, le Dimanche 19 mars 2023 à partir de 9 heures 00 à l'occasion de la journée « Tripes » organisé à la salle des fêtes « André Leguédois » à CARVILLE

**Article 2-** Copie du présent arrêté sera adressé à Madame la Sous Préfet de Vire, Monsieur le commandant de la Brigade de Bénvy Bocage, Mr le Directeur Départemental de la Sécurité Publique

Fait à Carville, le 23 février 2023

Le Maire délégué

A.LEBIS